

# Travailler avec un

# problème de santé

**10 questions**

**10 réponses**

Besoin d'informations pour faire  
du travail un droit pour tous ?

**Suivez le guide !**



Décodez, déchiffrez vos droits  
de travailleur sur [ledecodeur.cftc.fr](https://ledecodeur.cftc.fr)



Syndicat  
**cftc**

Union Régionale IDF

Travailler avec un problème de santé



# Intro

---

Comme nombre de salariés, vous êtes touché vous-même ou vous connaissez des personnes qui sont touchées par un problème de santé ou de handicap. Vous en constatez les conséquences sur le travail.

Vous vous posez sans doute beaucoup de questions.

Ce mini guide CFTC veut vous apporter les premières réponses.

**La CFTC est à vos côtés pour faire du travail un droit pour tous.**

# 1 Maladie chronique, fatigabilité, déficience visuelle ou auditive, problèmes articulaires, troubles psychiques... Comment faire pour continuer à travailler ?

## Parlez-en à votre médecin du travail !

De nombreuses solutions existent pour compenser vos difficultés. Il pourra, si besoin, faire appel à un réseau de professionnels (ergonomes, conseillers, psychologues...) pour assurer votre maintien en emploi.

En savoir +





10 questions

10 réponses

« Tout salarié  
peut demander  
à voir le médecin  
du travail, même  
sans en référer  
à son employeur. »

Source : ministère du Travail,  
du Plein emploi et de l'Insertion

Travailler avec un problème de santé

En savoir +



## 2 Dois-je attendre la fin de mon arrêt maladie pour informer mon médecin du travail sur mes difficultés à reprendre mon poste ?

**Non, anticiper est le maître mot d'un retour en emploi réussi.**

Vous pouvez solliciter une visite de pré reprise auprès de votre médecin du travail.

Cette visite doit permettre

- de repérer les salariés pouvant avoir des difficultés pour reprendre leur poste
- et de préparer au mieux leur retour au travail.

Au cours de cette visite, le médecin peut recommander :

- des aménagements et adaptations du poste de travail ;
- des préconisations de reclassement ;
- des formations professionnelles à organiser en vue de faciliter le reclassement du salarié ou sa réorientation professionnelle.

## 3 Le médecin du travail parle de me déclarer inapte à mon poste : que va-t-il se passer ?

**Votre employeur est tenu de rechercher un poste aussi comparable que possible avec votre poste actuel afin de répondre à son obligation de reclassement.**

En savoir +



S'il n'y en a pas, il pourra procéder à votre licenciement pour inaptitude.

Le représentant CFTC de l'entreprise est à vos côtés pour identifier avec vous des postes qui pourraient vous convenir. Il pourra faire des propositions concrètes dans le cadre du dialogue qu'il a avec la direction.

## 4 Dans quel cas peut-on se faire « reconnaître travailleur handicapé » ?

Dès lors qu'un problème de santé, une déficience ... rend difficile ou empêche d'exercer son travail, même partiellement, on peut demander à être reconnu « travailleur handicapé ».

Il faut contacter la Maison Départementale pour les Personnes Handicapées (MDPH) de son département pour monter le dossier.



Pour tout savoir

[monparcourshandicap.fr](https://monparcourshandicap.fr)

## 5 Se faire reconnaître « travailleur handicapé », à quoi ça sert ?

La reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) est une décision administrative qui **permet de bénéficier de droits et d'aides spécifiques.**

Jean-Charles, cariste, témoigne : «Avec l'aide de l'Agefiph, on a fait aménager un engin pour moi.»



Pour voir son témoignage complet sur le site de l'Agefiph :

[monemploi.monhandicap.fr](https://monemploi.monhandicap.fr)

## 6 Est-il vrai que les employeurs doivent embaucher des personnes handicapées ?

Oui, la loi impose aux employeurs de 20 salariés et plus d'employer au moins 6 % de personnes handicapées.

À défaut, elles doivent « payer des pénalités » à l'Agefiph (Association nationale de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées) pour le secteur privé, et à la FIPHFP (Fonds pour l'insertion des personnes

handicapées dans la Fonction publique) pour le secteur public.

Pour aller + loin :

Pour le secteur privé :

[www.agefiph.fr](http://www.agefiph.fr)

Pour les agents de la fonction publique

[www.fifph-fp.fr](http://www.fifph-fp.fr)

# 7 Je vais être licencié pour inaptitude et ça m'inquiète. Comment vais-je retrouver du travail ?

C'est bien normal d'être inquiet. Vous êtes attaché à votre métier, votre entreprise, vos collègues...

Il va falloir retrouver une nouvelle situation, se reconverter...

**Mais heureusement, de nombreux services existent pour vous accompagner. N'hésitez pas à les solliciter.**



10 questions

10 réponses

« C'est vrai qu'au départ ça paraît un peu le parcours du combattant : le délai pour obtenir la reconnaissance travailleur handicapé, comprendre qui fait quoi... mais les professionnels sont à nos côtés pour nous aider à trouver la solution. »

Isabelle, aide-soignante  
devenue secrétaire médicale

« L'employeur prend les mesures appropriées pour permettre aux travailleurs handicapés d'accéder ou de conserver un emploi mais aussi de l'exercer et d'y progresser sauf si ces mesures représentent pour lui une charge disproportionnée. »

(article L. 5213-6 du code du travail)

## 8 Qu'appelle-t-on « aménagement de poste » ou « compensation » pour un salarié en situation de handicap ?

Il s'agit des mesures que doit prendre l'employeur pour permettre votre maintien en emploi, pour vous permettre de travailler comme vos collègues : faciliter l'accès aux locaux de l'entreprise, modifier votre poste de travail (siège ergonomique, logiciels, outillage adapté...), organiser le recours au télétravail, aménager les rythmes et les horaires de travail ...

En savoir +



## 9 Je travaille dans une entreprise de plus de 250 salariés. Y a-t-il un référent handicap ?



Oui, l'employeur doit désigner un référent handicap, lequel a pour mission d'orienter, informer et accompagner les personnes en situation de handicap.

Votre représentant CFTC dans l'entreprise vous donnera le nom du référent handicap. N'hésitez pas à le contacter.

## 10 Je suis confronté à un problème de handicap. Comment le syndicat CFTC peut-il m'aider ?

**Votre représentant CFTC de proximité est là pour vous écouter et vous informer.**

Le syndicat CFTC dispose d'un réseau de référents handicap pour vous aider et vous orienter vers les bons interlocuteurs.

Le syndicat CFTC propose également des journées/sessions de sensibilisation, formations... Il est présent également dans de nombreux organismes

œuvrant dans le domaine : Agefiph, CNCPH, CNSA, MDPH, Cap emploi ... (voir glossaire).

En savoir +



## Glossaire

### **Agefiph :**

Association nationale de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées

[www.agefiph.fr](http://www.agefiph.fr)

---

### **CNCPH :**

Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées

[www.gouvernement.fr/conseil-national-consultatif-des-personnes-handicapees-cneph](http://www.gouvernement.fr/conseil-national-consultatif-des-personnes-handicapees-cneph)

---

### **CNSA :**

Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie

[www.cnsa.fr](http://www.cnsa.fr)

### **FIPHFP :**

Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique

[www.fiphfp.fr](http://www.fiphfp.fr)

---

### **MDPH :**

Maison Départementale pour les Personnes Handicapées

[mdphenligne.cnsa.fr](http://mdphenligne.cnsa.fr)

---

### **Cap emploi :**

organismes dédiés à l'insertion professionnelle des personnes handicapées

[www.capemploi.info](http://www.capemploi.info)

10 questions

10 réponses

Livret réalisé par des militants  
du réseau des référents handicap CFTC  
et l'équipe confédérale.

Rédaction : Marie Abdali  
Création graphique : Romain Diguët  
Impression : L'Artésienne  
Crédits Photo : AdobeStock



## Pour aller plus loin

Pour comprendre le handicap, la législation, les institutions et les acteurs :

[monparcourshandicap.gouv.fr](https://monparcourshandicap.gouv.fr)

Pour suivre l'actualité et les propositions de la CFTC sur le handicap :

[cftc.fr](https://cftc.fr)

Pour décrypter ses droits en 3 minutes :

[ledecodeur.cftc.fr](https://ledecodeur.cftc.fr)

Pour se former, s'outiller ou échanger :

[cftc-app.fr](https://cftc-app.fr)

Pour voir les webinaires handicap ou contacter la mission handicap CFTC :

[handicap-urif@cftc.fr](mailto:handicap-urif@cftc.fr)



Syndicat CFTC

45 Rue de la Procession  
CS 82348 75739 Paris Cedex 15

